



**Chaire de recherche du Canada**  
en politiques étrangère et de défense canadiennes

## **Colloque international**

# **LA COOPÉRATION CANADA-HAÏTI EN CONTEXTE D'INTÉGRATION RÉGIONALE**

23 novembre 2006

## **RAPPORT DE SYNTHÈSE**

**Par Louis Naud Pierre**

PARTENAIRES FINANCIERS



Affaires étrangères  
Canada

Foreign Affairs  
Canada



PARTENAIRE



## RESUMÉ

Le colloque international : « La coopération Canada-Haïti en contexte d'intégration régionale » a lieu le 23 novembre. Les communications sont structurées autour de trois principaux axes. Le premier axe est centré sur la coopération Canada-Haïti dans la dynamique de la coopération régionale globale. Le deuxième porte sur les problèmes inhérents à la conduite de l'action publique en contexte de multiplicité et d'hétérogénéité des intervenants. Il met en évidence la nécessité d'étendre aux interventions des opérateurs de terrain les mécanismes de coordination de l'aide instaurés par le Canada (l'approche 3D). Le dernier traite des outils conceptuels traditionnels mobilisés pour rendre compte des principaux défis auxquels Haïti se trouve confronté dès l'indépendance en 1804. L'originalité des perspectives canadiennes en Haïti est analysée en relation avec ces outils conceptuels conduisant à un discours défaitiste quant à la possibilité de changement favorable au développement durable dans ce pays. Plus largement, l'un des apports essentiels du colloque consiste à démontrer les limites des stratégies consistant à fournir les solutions de stabilisation du système haïtien clé en main (diagnostics, méthodes d'intervention, ressources humaines, matérielles et financières : les diverses missions et les ONG transnationales, etc.).

### Comité d'organisation

#### Chargés du projet

**Louis Naud Pierre**

Coordonnateur du colloque  
Chaire PEDC, UQAM  
Courriel : [plnaud@yahoo.fr](mailto:plnaud@yahoo.fr)

**Mélanie Pouliot**

Coordonnatrice de la Chaire PEDC  
Courriel : [pouliotmelanie@gmail.com](mailto:pouliotmelanie@gmail.com)

#### Superviseur

**Stéphane Roussel**

Titulaire de la Chaire PEDC, UQAM  
Courriel : [roussel.stephane@uqam.ca](mailto:roussel.stephane@uqam.ca)

#### Assistants

**Chantal Lavallée**

Doctorante en science politique à l'UQAM  
Chaire PEDC  
Courriel : [chantal\\_lavallee@hotmail.com](mailto:chantal_lavallee@hotmail.com)

**Samir Battiss**

Doctorant en Science politique  
L'Université de Paris Panthéon Assas (Paris II)  
Chaire PEDC  
Courriel : [samirbattiss@voila.fr](mailto:samirbattiss@voila.fr)

*Nous remercions tout spécialement Anik Veilleux et Louis Bouchard de l'Institut d'études internationales de Montréal (IEIM) pour leur collaboration pertinente et efficace.*

## Table des matières

I.- LA COOPÉRATION CANADA-HAÏTI DANS LA DYNAMIQUE DE LA COOPÉRATION RÉGIONALE GLOBALE ..	5
1.- La coopération régionale et internationale dans la Grande Caraïbe : enjeux et nouveaux défis...	5
2.- Le Canada et la diversification de ses partenaires dans les Amériques : les enjeux de la coopération avec Haïti .....	6
3) La participation canadienne à la MINUSTAH. Poursuite ou rupture du traditionnel maintien de la paix ? .....	7
4.- La présence haïtienne au Québec.....	8
5) L’avenir de la relation Canada-Haïti .....	9
II.- LES LEÇONS DU TERRAIN : L’ABSENCE D’UNE VISION GLOBALE DES ENJEUX.....	11
1) Le renforcement institutionnel pour la gestion de l’environnement en Haïti : éléments d’orientation pour la coopération Canada-Haïti.....	11
2) Étude comparée de la coopération canadienne et de la coopération française en éducation .....	12
3) Défis et enjeux de la réforme policière .....	14
4) Les TIC agents auxiliaires de stabilisation d’Haïti dans un contexte d’intégration régionale.....	15
III.- RECHERCHE-ACTION .....	17
1) D’une impasse épistémologique .....	17
2) La Coopération Canada-Haïti, un projet de recherche-action .....	19
CONCLUSION GÉNÉRALE .....	22
ANNEXE.- PROGRAMME .....	23

Ce rapport présente les grandes lignes des interventions au colloque international consacré à « La coopération Canada-Haïti en contexte d'intégration régionale ». Ce colloque tâche de répondre à trois grandes questions : les raisons de l'intervention canadienne en Haïti ; la réalisation des objectifs de stabilisation et la reconstruction de ce pays ; les défis du changement planifié, c'est-à-dire l'action délibérée pour modifier les comportements des membres de cette société selon les nouveaux enjeux nationaux, régionaux et internationaux. La présentation est structurée autour de trois parties.

La première partie traite de la coopération Canada-Haïti dans la dynamique de la coopération régionale globale. Elle offre de nouvelles perspectives en ce qui concerne les fondements de la relation internationale. Ceux-ci peuvent consister dans des logiques diverses : positionnement dans la nouvelle configuration du monde marquée par la fin de l'ordre bipolaire (Éric Dubesset) ; renforcement de son influence dans sa périphérie immédiate (Pierre Cyril Pahlavi) ; conjuration des menaces multiformes au moyen des opérations de maintien ou d'imposition de la paix (Jean-François Lévesque) ; mobiles collectifs inhérents à des relations socioculturelles de longue durée (Lionel Icart et et Karl Gagné).

La deuxième partie est centrée sur les problèmes liés à la multiplicité et l'hétérogénéité des intervenants d'un côté, l'incertitude entourant à la fois les objectifs généraux et les procédures d'intervention de l'autre. Ce grave déficit de régulation compromet radicalement l'efficacité de l'action mise en œuvre dans les divers domaines étudiés, notamment : l'environnement (Yves Duplan) et l'éducation (Jean Saint-Vil). En ce qui concerne le processus d'institutionnalisation de la Police nationale d'Haïti (PNH) analysé par l'inspecteur Claude Levac, ce déficit conduit à la méconnaissance de certains paramètres essentiels comme le salaire dans le programme de réforme. Cette méconnaissance a pour corollaire l'instauration d'une situation favorable à la corruption. Le même constat est effectué par Gloria Bigot-Legros qui insiste sur les carences des programmes de stabilisation occultant les Technologies d'Information et de Communication (TIC). Or celles-ci constituent une ressource essentielle dans la perspective de la construction d'un espace public politique destiné au développement du dialogue national, qui doit favoriser l'établissement des compromis sur les grands enjeux.

La troisième partie porte sur une analyse des outils conceptuels traditionnels mobilisés pour rendre compte des principaux défis auxquels Haïti se trouve confronté dès l'indépendance en 1804. Carlo arviel Célius montre comment l'usage abusif d'un certain nombre de postulats absurdes aboutit à une « impasse épistémologique ». Rapportés à la crise de « l'Être haïtien » lui-même, ces défis seraient d'autant plus insurmontables qu'il s'avère impossible d'agir sur ses principales causes, notamment la prégnance du passé esclavagiste colonial et des traditions ancestrales. Dans le prolongement de cette critique, Louis Naud Pierre montre l'intérêt de la nouvelle stratégie en Haïti de l'Agence canadienne de développement international (l'ACDI) qui incorpore une théorie causale des défis haïtiens et des moyens de les relever. Il se pose la question de la pertinence de cette théorie en relation avec la caractéristique fondamentale de cette société, marquée par un profond déséquilibre au profit d'acteurs dominants animés par un esprit d'affrontement.

## **I.- LA COOPÉRATION CANADA-HAÏTI DANS LA DYNAMIQUE DE LA COOPÉRATION RÉGIONALE GLOBALE**

### **1.- La coopération régionale et internationale dans la Grande Caraïbe : enjeux et nouveaux défis<sup>1</sup>**

Après avoir évoqué l'écheveau de définitions de la coopération (économique, technologique, scientifique, fonctionnelle, etc.), et les apories de la notion d'espace caraïbe, Eric Dubesset précise que l'actuelle coopération Canada-Haïti s'inscrit dans une dynamique géopolitique régionale (Grande Caraïbe), continentale (Amérique du Nord et du Sud) et même mondiale dans un contexte post-guerre froide et post-11 septembre.

Au préalable, il rappelle les facteurs structurels et historiques qui ont traditionnellement et puissamment entravé le déploiement de la coopération intra-caraïbe à la faveur des anciennes métropoles européennes. L'exiguïté territoriale des îles, l'hétérogénéité linguistique, économique et constitutionnelle qui caractérisent la région ont favorisé sa fragmentation, son repli nationaliste et son isolement. Les nombreux regroupements communautaires (britanniques, français et néerlandais) amorcés dès 1674 ont également contribué à renforcer son émiettement ainsi qu'à maintenir ses liens de dépendance aux puissances extra-régionales.

Par la suite, E. Dubesset estime que, même si les premiers éléments de construction régionale caraïbe apparaissent, via la coopération, dès le début du XXe siècle dans les domaines scientifique et culturel sous la plume d'intellectuels comme G. Arciniegas ou E. Williams de même que dans les domaines techniques et institutionnels, il faut attendre la fin de l'ordre bipolaire et la consécration de la mondialisation néolibérale pour assister à une amorce, multiscalaire, de la coopération intra-caraïbe. Ce faisant, il met en évidence le double niveau de coopération institutionnelle menée, depuis les années 1990, par le haut (Association des Etats de la Caraïbe, Alternative Bolivarienne pour les Amériques) à dessein de conjurer les risques de marginalisation que comporte la nouvelle temporalité économique mondiale et par le bas (société civile, association) pour promouvoir un développement social et solidaire.

E. Dubesset met enfin en évidence les changements significatifs introduits par les attentats du 11 septembre en matière de politique sécuritaire états-unienne. La priorité accordée par Washington à la lutte contre le terrorisme et l'interventionnisme militaire dans le golfe arabo-persique se sont traduits notamment par une perte de la valeur géostratégique de la Caraïbe et un désengagement des Etats-Unis en matière de coopération qui ajoute à celui de l'Union Européenne, actuellement absorbée par les questions d'élargissement à l'Est et d'approfondissement politique. Pour lui, c'est précisément le vide laissé aujourd'hui dans la région par ces deux grands acteurs mondiaux que le Canada, membre à la fois du Commonwealth et de la Francophonie, entend combler, en jouant la carte de la coopération avec des Etats caribéens comme Haïti dont les liens sont particulièrement étroits du fait notamment de la présence massive d'Haïtiens au Québec.

---

<sup>1</sup> Par Éric Dubesset, CAPCGRI, Université Montesquieu Bordeaux IV, France.

## 2.- Le Canada et la diversification de ses partenaires dans les Amériques : les enjeux de la coopération avec Haïti<sup>2</sup>

Pahlavi met l'accent sur la valeur stratégique d'Haïti pour le Canada entendant renforcer son influence dans la Caraïbe, ceci pour faire face à la mondialisation. En effet, on assiste à la constitution d'un marché unique qui tend à devenir universel. Cependant, cette transformation ne se fait pas de façon uniforme dans le sens d'une économie mondiale intégrée et équilibrée. Il y a un fossé entre les nouvelles opportunités offertes et les distributions réelles. Dans ce contexte, la régionalisation et le renforcement de groupes économiques de taille adaptée répond à un double enjeu : 1) tirer profit de ces opportunités ; 2) minimiser les risques induits par l'abaissement des frontières entre les économies, les nations, tels que la criminalité transnationale et le terrorisme international. S'agissant de la *coopération Canadienne avec Haïti*, Pierre insiste sur ce second enjeu.

Pierre met en évidence les images qu'Haïti évoque dans les imaginaires collectifs. Parmi ces images, il retient celle d'un Paradis Perdu. Cette image est en rapport avec le fait qu'il s'agit de la première République noire dans l'histoire de l'Humanité. Mais ces représentations en viennent à disparaître, compte tenu de l'accumulation d'un certain nombre d'évènements malheureux : « décennies de dégradation économique et environnementale ; agitation et violence urbaine et agitation politique endémique ; instabilité politique et risque de dictature ». Dès lors, la question centrale pour Pierre est de déterminer les raisons de l'engagement du Canada à l'égard de ce pays.

Selon lui, il est « évident que l'engagement du Canada n'est pas motivé par la convoitise ». Il en cherche donc la raison principale dans l'*Énoncé de politique internationale du Canada* qui « mentionne très explicitement que le Canada a en effet décidé de porter son attention sur ces États <imprévisibles> ». Ces derniers « font naître des menaces pour la sécurité régionale et mondiale... ». Or Haïti, est « le seul État fragile des Amériques [qui] se place dans cette catégorie ».

Pour Pahlavi, l'intérêt du Canada se définit avant tout en « termes géopolitique, géostratégique, de sécurité intérieure et politique étrangère ». S'appuyant sur l'ouvrage de Jennifer Welsh<sup>3</sup>, il souligne le fait qu'Haïti occupe « une place centrale dans les calculs stratégiques et politiques du Canada ». Ce choix s'explique non pas parce ce pays constitue une « source d'insécurité internationale ou globale au même titre que l'Afghanistan des Talibans, mais plutôt une source d'insécurité humaine aux implications locales et régionales ».

Au-delà de ces considérations instrumentales, Pahlavi souligne les liens historiques, culturels et personnels déjà tissés entre les deux pays. Ces liens passent non seulement par les canaux des missionnaires et des coopérants canadiens qui ont travaillé et qui travaillent en Haïti, mais aussi par ceux de la communauté haïtienne qui s'installe au Canada : « La diaspora haïtienne est très vaste au Québec notamment. À Montréal, par exemple, où vivent une centaine de milliers d'Haïtiens ». Et l'auteur inscrit les interventions du Canada en Haïti dans une démarche de secours à un partenaire en grande difficulté.

---

<sup>2</sup> Pierre Cyril Pahlavi, Canadian Forces College, Toronto, Canada.

<sup>3</sup> Jennifer Welsh, *At Home in the World: Canadas Global Vision for the 21st Century*, Toronto, Harper Collins, 2004.

### 3) La participation canadienne à la MINUSTAH. Poursuite ou rupture du traditionnel maintien de la paix ?<sup>4</sup>

Quant à Jean-François Lévesque, l'interrogation porte sur la résolution 1542 du CS créant la MINUSTAH dont la mission s'inscrit « davantage dans une perspective d'imposition de la paix ». Cette interrogation est formulée surtout en rapport avec la participation canadienne à cette mission : « l'apport canadien à la MINUSTAH constitue-t-il une poursuite ou une rupture quant à sa traditionnelle participation aux opérations de maintien de la paix? En quoi s'inscrit-il dans la perspective élargie de l'approche 3D (défense, développement, diplomatie)? Comment articuler la collaboration Canada-Haïti avec les impératifs découlant de l'engagement canadien aux forces multinationales? »

Pour Lévesque, il ne fait aucun doute que la participation à la MINUSTAH reste conforme à l'adhésion du Canada quant à la logique du maintien de la paix « robuste » découlant d'une application du Chapitre VII. Sous l'effet des phénomènes susmentionnés, Haïti évolue vers un état chaotique qui non seulement est propice au maintien de la violence tant civile que politique, mais encore constitue, dans une moindre mesure, une menace pour les pays voisins, compte tenu des risques élevés de crise humanitaire dramatique (élément essentiel), d'exodes massifs et de déplacements de population (élément accessoire). Parmi ces facteurs, Lévesque retient ceux évoqués dans les attendus de la Résolution : la banalisation des violations des droits de la personne, le maintien de l'impunité (absence d'état de droit et de justice), le danger de pandémie (VIH / sida), la très forte poussée migratoire interne et externe. Tout cela forme les contours d'une « menace pour la paix et la sécurité internationale » telle que définie au Chapitre VII de la Charte.

L'auteur met l'accent sur le caractère structurel et permanent de cette menace. Une menace qui existe, d'une part, « à l'endroit de la population locale » et, d'autre part, « à l'échelle régionale par un *spill over* des trafics de drogue et d'armes ». La prise de conscience de ce risque explique les efforts initiés en 1993, et ininterrompus depuis, pour renforcer la capacité nationale de contrôle. Dans cet ordre d'idées, il mentionne un certain nombre de missions précédentes : la MINUHA (1993-1996), MITNUH (1997), MANUH (1996-1997), MIPONUH (1997-2000).

S'agissant de l'efficacité de cette participation, Lévesque demeure très prudent. Il explique cette prudence en se basant sur la constatation suivant laquelle « aucune des opérations de paix mise en œuvre depuis une quinzaine d'années n'a véritablement abouti à l'instauration d'un régime politique stable ». Il insiste sur l'étroitesse des perspectives de ces opérations qui sont généralement « trop courtes et se concentrant davantage sur les stratégies de sortie que de véritable implémentation » ainsi que sur l'hétérogénéité des acteurs sur le terrain, une grande proportion provenant d'État ayant eux-mêmes des relations troubles avec la démocratie et les droits de la personne. À cela s'ajoute la faiblesse de la dimension formative devant préparer le personnel des organes de contrôle locaux à prendre leur responsabilité à la fin de la Mission donnée.

En résumé la prise du leadership dans le « Dossier Haïti » est pour le Canada une mise à l'épreuve de sa conception de la politique étrangère qui est au service d'un monde plus sûr, impliquant la stabilisation et la reconstruction des « États en déroute ou défaits ». La diplomatie, la défense et le développement se présentent non plus comme des domaines d'action

---

4 Jean-François Lévesque, Chercheur associé à la Chaire de recherche du Canada en politiques étrangère et de défense canadiennes, UQAM.

autonomes, mais des niveaux d'intervention en matière d'aide à ces États. Cette approche s'inscrit dans une perspective holistique, ne se limitant pas à l'un ou l'autre de ces trois volets interdépendants et complémentaires. Mais, la réserve formulée par Jean-François Lévesque quant à l'efficacité de ces *opérations de paix depuis une quinzaine d'années en Haïti* renvoie à un problème plus large : l'absence d'une vision globale des enjeux qui est au centre des analyses constitutives de la deuxième partie.

#### 4.- La présence haïtienne au Québec<sup>5</sup>

Aux considérations d'ordres géostratégique, de sécurité nationale et régionale, Lyonel Icart ajoute les mobiles socioculturels. En effet, l'établissement des relations entre les deux sociétés remonte à l'époque coloniale, avec l'instauration du commerce intercolonial. En 1759, la chute de Québec aux mains des Anglais entraîne la modification des routes maritimes et le relâchement de ces échanges commerciaux. En 1803, la défaite des Français à Saint-Domingue en consacre la rupture totale.

Il a fallu attendre un siècle pour que cette relation se rétablisse. Celle-ci est renouée tout d'abord par le biais des échanges entre les élites qui sont attestés dès 1901. En 1937, ces échanges aboutissent à l'établissement des relations diplomatiques entre les deux pays, faisant d'Haïti l'un des premiers pays avec lesquels le Canada entretient des liens formels en son nom. Toutefois, les deux guerres mondiales contribuent à l'intensification de cette relation. De ce point de vue, l'apport des religieux s'avère décisif.

L'Europe en guerre générant peu de vocations outre-mer. Les missionnaires français et belges qui constituaient l'essentiel du clergé haïtien seront peu à peu remplacés par les canadiens français. Ils arrivent dans les bagages de l'occupation américaine. Bien que les pionniers furent les franco-américains de Lowell, l'un des premiers canadiens fut le Frère Dorothée *f.i.c.*, de son vrai nom civil Thomas Sauvageau, qui arriva dès 1914, et Sœur Elizabeth, tante de la romancière Nancy Huston, qui prenait position en 1927, « brandissant son diplôme d'infirmière et son appareil photo comme un croisé son épée et son bouclier » (Huston 1995 : 161). 1914-1918, puis 1939-1945, la France dans la tourmente, Québec devint la capitale mondiale de la francophonie. Et de nombreux étudiants haïtiens choisirent le Canada dans les années trente. (Icart)

Le long processus de communication et de rapprochement entre les deux sociétés facilite l'intégration rapide des premières générations d'immigrants haïtiens installés au Canada dès les années 1940-50. Le meilleur indicateur de cette intégration est l'élection, en 1964, du docteur Monestime, à la mairie de Mattawa, petite ville de l'Ontario. Ce dernier devient ainsi le premier Noir élu maire en Amérique du Nord. Les générations qui sont arrivées dans les années 1960-1970 ont bénéficié d'un accueil aussi favorable.

Les pionniers des années 40 et 50, peu nombreux, provenaient en grande majorité de cette élite que l'Abbé Gingras décrivait comme <plus cultivée que la nôtre>. S'il faut à cela ajouter l'idéologie religieuse catholique, dominante à cette époque, que partageaient les élites des deux sociétés, on touche là aux principaux facteurs symboliques qui ont modelé l'amitié et la complicité qui les liaient... Ceux qui vinrent, dans les années 60 et 70, aussi cultivés que leurs prédécesseurs furent accueillis en amis, comme des alliés naturels dans ce Québec qui, prenant conscience de la distance qui la séparait de ses immigrants, s'ouvrait sur le monde. La longue fréquentation de cette élite haïtienne par les religieux canadiens français et québécois avait soudé des attaches que les pères

---

<sup>5</sup> Lyonel Icart, Chercheur associé au Centre interuniversitaire d'études sur les lettres, les arts et les traditions, Université Laval, Québec.



jésuites Jacques Couture et Julien Harvey démontrèrent en défendant les immigrants illégaux haïtiens de 1980 <comme des frères> (Icart)<sup>6</sup>.

La présence haïtienne au Canada et au Québec se trouve renforcée dans les années 1980 avec l'arrivée massive d'Haïtiens issus de toutes les couches sociales. Mais Icart montre comment cette « massification » s'accompagne d'un phénomène de rejet qui frappe surtout les jeunes de la deuxième génération.

Selon lui, l'actualisation de cette histoire méconnue voire refoulée s'avère importante pour une raison fondamentale : elle façonne des similitudes symboliques, affinités, croyances et sentiments communs des membres des deux sociétés. Ces éléments sont les constituants de ce que Durkheim appelle les mobiles collectifs déterminant l'engagement des individus les uns envers les autres<sup>7</sup>. S'agissant du peuple canadien et québécois, la manifestation de ce phénomène prend la forme des élans de *solidarité* authentique avec le peuple haïtien, ceci en diverses circonstances. En octobre 2004, émerge au Canada et au Québec une mobilisation d'ampleur sans précédente pour venir en aide aux victimes de la catastrophe des Gonaïves. Parallèlement, depuis 1993, le montant de l'aide canadienne publique et privée en faveur d'Haïti continue d'augmenter d'année en année.

### 5) L'avenir de la relation Canada-Haïti<sup>8</sup>

Dans la même veine, Karl Gagné rappelle l'engagement du gouvernement canadien à l'égard du peuple haïtien. Cet engagement repose sur la relation de longue durée s'établissant entre le Canada et Haïti. Une relation qui est renforcée autant par l'appartenance d'Haïti à la grande famille francophone que par l'existence de réseaux actifs de partenaires canadiens et haïtiens. C'est en ce sens que le Canada se sent interpellé par les défis auxquels Haïti se trouve confronté en matière de sécurité et du développement. Le gouvernement du Canada entend donc contribuer à surmonter les principaux obstacles à la mise en œuvre des programmes sociopolitiques et économiques afférents. Parmi ces obstacles, l'auteur évoque notamment les cycles de la violence. D'autant que la fragilisation des mécanismes publics de contrôle fait de ce pays l'un des points de vulnérabilité le plus important du continent sur le plan de la stabilité.

La contribution canadienne s'articule autour de 4 enjeux fondamentaux : la coordination de l'aide bi- et multilatérale, le renforcement du leadership du gouvernement légitime, la fin des cycles de violence et l'amélioration des conditions de vie en Haïti. Il s'agit plus largement d'enclencher une dynamique du développement durable, tout en contribuant à créer un monde plus sûr, plus juste et plus prospère, en conformité avec les objectifs du millénaire des Nations Unies.

L'efficacité de cette contribution est attestée par des résultats tangibles : élections locales et nationales, avec un taux de participation historique ; amélioration perceptible de la sécurité (quoique toujours fragile) ; entente sur un cadre de coopération commun ; progrès macro-économique, etc.

---

6 Référence de l'auteur : Jules-Bernard Gingras, « Trois regards sur Haïti », in *L'œuvre des tracts*, No. 265, juillet, Montréal : 1-16, 1941, p. 10 ; Gérald Leblanc, *Racines*. Montréal, Méridiens, 1993, p160.

7 Émile Durkheim, *De la division du travail social*, Paris, PUF, coll. *Quadrige*, Paris, 1991 (1ère éd. 1897).

8. Karl Gagné, Directeur-adjoint, Direction d'Haïti, Affaires étrangères et Commerce international Canada.

Au chapitre de l'intervention du Canada, Gagné identifie quatre priorités que sont la sécurité, la complétion du cycle électoral, la réconciliation nationale et le dialogue, et le renforcement des institutions de l'État.

Selon Gagné, l'engagement du Canada en Haïti se veut le reflet des valeurs et des intérêts qu'épousent les Canadiens : promotion de la démocratie, des libertés, des droits de la personne, de la bonne gouvernance et de l'état de droit. Haïti est le premier bénéficiaire de l'aide publique au développement du Canada dans les Amériques et le second en importance dans le monde, après l'Afghanistan. Cet engagement reflète également la spécificité de la relation entre les deux pays. Une relation qui s'écarte quelque peu du schéma général appliqué aux relations internationales dont la puissance constitue le principal référent. Il repose autant sur la prise de conscience des enjeux géoéconomiques et géostratégiques évoqués respectivement par Dubesset, Pahlavi et Lévesque que sur la solidarité née des mobiles collectifs mis en évidence par Icart. Ceux-ci consistent en des liens très forts établis à partir des échanges socioculturels de longue durée. Ils se traduisent dans un attachement général des Canadiens et Québécois à Haïti prenant la forme d'une généreuse mobilisation publique et privée au profit de ce pays. Il convient d'examiner les expériences de terrain en relation avec les enjeux propres à un contexte caractérisé par le déficit de cadre référentiel de l'action publique mise en œuvre par une multiplicité d'acteurs aux intérêts hétérogènes d'un côté, par la crise des finances publiques de l'autre.

## II.- LES LEÇONS DU TERRAIN : L'ABSENCE D'UNE VISION GLOBALE DES ENJEUX

Les concepteurs de la politique de stabilisation d'Haïti occultent les enjeux spécifiques du contexte local de mise en œuvre des programmes où interviennent une multitude d'acteurs hétérogènes et guidés respectivement par des intérêts propres. Dans ce cas, les enjeux politiques fondamentaux consistent à prévenir : (1) la « cacophonie » et les duplications entre les intervenants ; (2) la prévalence de leurs intérêts particuliers ; (3) le peu de pertinence des choix. De tels enjeux nécessitent l'instauration de mécanismes institutionnels permettant un contrôle rigoureux du processus politique : de la définition des problèmes à la mise en agenda, en passant par la formulation des solutions et la procédure d'évaluation. L'absence de ces mécanismes se traduit par un gaspillage des ressources et d'énergie. Les analyses de Duplan concernant les projets en matière d'environnement et de Saint-Vil à propos de ceux dans le domaine de l'éducation sont assez éloquentes. De même, certains paramètres d'institutionnalisation, comme la question salariale au sein de l'institution policière mise en évidence par l'inspecteur Levac, ne sont pas pris en compte. Il en est de même des TIC étudiées par Bigot-Legros.

### 1) Le renforcement institutionnel pour la gestion de l'environnement en Haïti : éléments d'orientation pour la coopération Canada-Haïti<sup>9</sup>

En ce qui concerne la conduite de l'action publique dans le domaine de l'environnement, Duplan met en lumière des procédures expérimentales aveugles mises en œuvre par la plupart des unités périphériques. A ce propos, le fonctionnement et les modes opératoires d'Oxfam-Québec illustrent assez la « cacophonie » ambiante.

Le trait particulier de la procédure utilisée par Oxfam-Québec est de mélanger malencontreusement la démocratie participative, l'équité de genre, la légitimation des choix publics et l'exécution des projets. En effet, cette unité met en place des Comités ad hoc de concertation (CC) – dénommés également Comités de développement (CD) ou Comités de pilotage (CP). La composition de ces Comités répond scrupuleusement au souci de représentativité et d'équité de genre (nombre égal d'individus de sexe masculin et féminin) et d'équilibre sociopolitique, avec la participation d'élus et de représentants de la société civile. À ces comités est déléguée *la fonction de définition des interventions prioritaires du projet donné, de la planification du développement et d'interface entre le projet et l'ACDI*. La présence des élus est censée conférer une légitimité au projet déterminé. Ainsi, on assiste à l'instauration des pratiques de contournement systématique des structures étatiques et à la négation du plan global en ce domaine.

Selon Duplan, ces formules d'intervention hypothèquent sérieusement toutes chances de succès des projets. Car, elles entravent le processus de leur appropriation par les instances politico-administratives nouvellement établies. Au contraire, ces formules créent les conditions d'une inhibition de l'émergence de nouvelles institutions publiques. L'auteur insiste sur l'inefficacité des projets à moyen et long terme, compte tenu du « déficit de consolidation des réalisations ». Tout laisse croire que les intéressés ne s'intéressent guère aux effets concrets de leurs programmes.

---

<sup>9</sup> Yves Jamont Junior Duplan, Docteur ès sciences économiques et sociales, Consultant, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Haïti.

Duplan conclut que la « création de CC, CD ou CP était peut-être nécessaire lorsque les instances politico-administratives étaient absentes, illégitimes ou inconstitutionnelles. Au moment où la réalisation d'élections permet de monter ces instances, les CC, CD ou CP ne sont plus justifiées. Il faut véritablement renforcer, développer et organiser les institutions. J'entends par là non seulement leur structuration mais également les conditions effectives et les processus concrets de leur émergence à savoir la mobilisation de ressources et la réalisation de projets de développement dont elles sont parties prenantes. Telle est l'orientation que peut faire valoir la coopération Canada-Haïti pour garantir la durabilité environnementale et institutionnelle et pour que nous, les Haïtiens, en toute dignité, nous fassions nous-mêmes nos choix de société. »

## 2) Étude comparée de la coopération canadienne et de la coopération française en éducation<sup>10</sup>

L'analyse de Jean Saint-Vil met en évidence une certaine opacité entourant la mise en œuvre des programmes en matière d'éducation, dans un cas comme dans l'autre. Mais le principal apport de cette analyse est d'établir un lien de cause à effet entre l'absence d'une vision globale des enjeux du développement national et les incertitudes des orientations pédagogiques. Faute d'enjeux nationaux collectivement définis, il s'avère difficile de fournir aux intervenants un cahier des charges extrêmement précis et laissant le moins possible libre court à leurs initiatives.

Les deux coopérations se mettent en place dans les années 1970-1980. S'agissant de la France, les interventions consistent en l'instauration d'un ensemble d'institutions, comme l'Institut pédagogique national et une série de centres de formation professionnelle (l'Ecole nationale supérieure de l'enseignement technique, l'Institut national de formation professionnelle et le Centre Pilote de formation professionnelle). Au cours de cette période, la coopération canadienne concerne essentiellement la création du Collège canado-haïtien qui dispense un enseignement général et un enseignement technique. Elle aide également à la restructuration de quelques Unités de formation de l'Université d'Etat d'Haïti, comme la Faculté d'Agronomie, l'Institut national de gestion et des Hautes études internationales (INAGHEI). En 1980-1990, ces coopérations sont interrompues en raison des troubles politiques. Elles ont été relancées dans les années 1990.

À partir de cette période, une bonne partie de l'aide française est affectée au renforcement de l'offre d'enseignement supérieur et à la dynamisation de la recherche. Cette aide revêt diverses formes : mise à la disposition de certains ministères de bourses de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cycle, instauration d'un fonds d'échanges universitaires franco-haïtiens, etc..

Quant à l'aide canadienne, elle concerne une série de projets dont les plus importants sont gérés totalement par des organisations canadiennes. Parmi ces organisations, Saint-Vil cite : le Programme de coopération volontaire (un consortium de 4 ONG canadiennes placé sous le leadership du Centre canadien d'étude et de coopération internationale, CECI) ; le Groupement CAC et Associés (Tecsult et Université d'Ottawa). Certains projets portent sur des activités pédagogiques, comme le *Projet d'éducation PAENA « Appui à l'Ecole Nouvelle dans l'Artibonite Haïti »* et le *Projet d'Education Intégrée en Artibonite (PEIA)*. D'autres projets concernent les infrastructures éducatives, comme la construction d'EFACAP (Système d'Ecole Fondamentale d'Application et Centre d'Appui Pédagogique).

---

<sup>10</sup> Jean Saint-Vil, Géographe, spécialiste en développement urbain et municipal, professeur à l'Université d'Etat d'Haïti et à l'Université Quisqueya, Haïti.

Quant à l'enseignement supérieur, l'aide canadienne est livrée selon deux types de programmes. Le premier type concerne la formation de 2<sup>ème</sup> cycle. A ce propos, l'auteur mentionne : le programme de maîtrise en développement urbain et régional du CTPEA (Centre de Techniques de Planification et d'Économie Appliquée) entre 1977 et 2005 ; les programmes de maîtrise en gestion des systèmes de santé à la faculté de médecine et de pharmacie, en sciences sociales et en criminologie de l'Université d'État d'Haïti (2002-). Le second type porte sur certains programmes dans le cadre la coopération multilatérale. On peut citer par exemple le partenariat regroupant certaines universités haïtiennes (l'Université d'État d'Haïti et l'Université Quisqueya), l'Agence universitaire de la francophonie (AUF), l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) avec l'Université canadienne, Sherbrooke, pour la création de l'Institut de la Francophonie pour l'administration et la gestion dans la Caraïbe à Port-au-Prince. Depuis septembre 2006 le Canada participe aussi à la mise en œuvre d'un master Lettres-philosophie à l'École Normale Supérieure en partenariat avec le département « Arts, Philosophie et Esthétique » de l'Université Paris 8 et le département des Littératures de langue française de l'Université de Montréal. Il faut signaler que la création de ce diplôme s'inscrit en prélude au master bi-national « Logique, esthétique et critique du texte », qui doit être géré conjointement par l'Université d'État d'Haïti (UEH) et l'Université Paris VIII à partir de 2007-2008.

Saint-Vil souligne que d'importants fonds sont engagés dans ces coopérations bi- et multilatérale dans ce domaine. L'apport canadien représente 107,2 millions de dollars, soit 15,15% de l'ensemble de l'aide prévue pour l'année fiscale 2006-07 et la deuxième parmi l'assistance fournie par les bailleurs bilatéraux après les États-Unis engagés pour 192, 5 millions de dollars.

Mais l'auteur regrette le fait qu'une trop grande partie de ces fonds soient affectés à l'entretien d'une *bureaucratie privée parallèle extrêmement lourde et éclatée qui, par principe, entretient une opacité dommageable pour la connaissance de la réalité des projets*. Ainsi, s'agissant des programmes en cours, les services de l'Ambassade canadienne en Haïti sont incapables de fournir les renseignements exacts et exhaustifs : « de l'aveu des services, les données sont loin d'embrasser l'ensemble des activités du secteur concerné pour cause de méthodes de classification des services canadiens ». Quant à la coopération française dont l'apport est de 28,7 millions de dollars, soit 4,05% (cinquième position), la même opacité règne dans la gestion de l'aide qui passe en grande partie par le canal du Ministère haïtien de la Planification et de la Coopération Externe : « on ne trouve pas de données chiffrées comme pour la Coopération canadienne quand on se présente aux services de l'ambassade de France qui ne transmet que des informations orales et qui réfère au Ministère haïtien de la Planification et de la Coopération Externe ».

L'opacité de la gestion des fonds se double d'une anarchie dans la conception des programmes. Ainsi, « on se retrouve dans un maquis de chiffres qu'il faut considérer essentiellement à titre indicatif, car de nombreux programmes classés dans d'autres domaines touchent quelquefois aussi à l'éducation comme celui du DESS en management et gestion des services de santé de la Faculté de médecine et de pharmacie de l'Université d'État d'Haïti. Il en est de même pour certains programmes relevant officiellement de l'agriculture, mais qui en réalité concernent pour une bonne partie la formation de professionnels du secteur mentionné ». Il s'agit de deux formes de coopération essentielles pour Haïti. Mais elles restent inefficaces en raison tant de l'ampleur du déficit de ce pays dans ce domaine que des désordres présidant à la conception et à la mise en œuvre des programmes.

### 3) Défis et enjeux de la réforme policière<sup>11</sup>

Dans la perspective des leçons du terrain, la réforme policière constitue un « domaine témoin ». Dans le volet formation, un des piliers de cette réforme, formateurs et apprenants appartiennent au même monde professionnel. Cette appartenance commune est de nature à susciter le respect, la compréhension et la solidarité réciproques, donc à accroître l'efficacité des échanges formatifs. De plus, ceux-ci sont structurés autour d'un projet institutionnel connu : l'instauration d'une police démocratique et respectueuse des droits de la personne. Cette situation tranche avec ce qui se passe dans les autres secteurs où ce projet est habituellement flou et où intervenants et bénéficiaires appartiennent souvent à des mondes distincts ; les premiers (qu'ils soient des nationaux citoyens ou des étrangers et assimilés, les membres de la diaspora) apparaissent comme des bienfaiteurs venant en aide aux seconds, qui sont perçus comme des nécessiteux. S'agissant de l'acquisition de savoir-faire, l'inspecteur Levac montre que ce programme de formation donne des résultats très probants. Mais « l'insuffisance de ressources matérielles, humaines et financières » constitue la pierre d'achoppement du processus de professionnalisation de la Police nationale d'Haïti (PNH). La prédominance de la corruption en son sein est le signe d'un certain échec. Pour son analyse, l'inspecteur s'appuie essentiellement sur les données de l'expérience des policiers de la Sûreté du Québec (SQ) faisant partie du contingent canadien qui est déployé en Haïti dans le cadre de la MINUSTAH.

Les diverses expériences théoriques et pratiques visent à amener chaque membre de la PNH à se fixer comme but personnel et professionnel l'aide aux « Pouvoirs publics en vue de maintenir l'ordre en général et de prêter force à l'exécution de la Loi et des Règlements » (art. 7, Loi du 29 novembre 1994 créant la PNH). Selon Levac, il s'agit au fond « de contribuer au renforcement de la capacité locale à constituer une police efficace et démocratique ». Ces expériences s'articulent autour d'une formation scolaire initiale et de pratiques de terrain.

Pour ce qui est de la dimension scolaire initiale, la formation est dispensée à l'Académie de police. Elle repose sur des savoirs professionnels centrés sur le respect des droits de la personne corollaires de la citoyenneté. Pour Levac, cette formation est destinée à développer chez les futurs policiers haïtiens le sens de l'engagement vis-à-vis de la société. Ce sens de l'engagement est surtout enseigné à travers l'exemple. En effet, les membres de la SQ s'impliquent beaucoup personnellement dans les actions communautaires diverses : « Lors de leur mission, environ 85% des membres de la Sûreté du Québec ont participé à des activités à caractère humanitaire, en dehors de leur travail. Ces activités étaient reliées à des collectes de fonds pour des orphelinats, la construction ou la rénovation de bâtiments (écoles, église), la correspondance entre des classes du primaire (Québec-Haïti) .... ».

L'Inspecteur Levac montre comment ces expériences ont des impacts significatifs : un nombre important de policiers haïtiens manifestent un réel désir de changer les choses, d'œuvrer en faveur de l'enracinement des valeurs démocratiques au sein de l'institution policière. Et ils font preuve d'une grande maîtrise des techniques professionnelles acquises. Ces résultats positifs révèlent l'efficacité des échanges formatifs. Deux facteurs expliquent ce succès. D'une part, la proximité professionnelle entre formateurs et apprenants favorisent une meilleure transmission/réception des valeurs et des normes aussi bien que des ficelles propres au métier policier. D'autre part, la clarté dans la définition du projet institutionnel permet aux premiers d'élaborer et mettre en œuvre leurs plans d'action, et aux seconds d'avoir des attentes légitimes.

---

<sup>11</sup> Claude Levac, Directeur, Direction des relations internationales et du protocole, Sûreté du Québec.

Mais il évoque du même souffle un problème structurel, soit la faiblesse de la rémunération. Il établit un lien de cause à effet entre ce problème et le phénomène de corruption qui gangrène l'institution policière. En effet, la corruption devient une source de revenus complémentaires voire nécessaires. Selon l'Inspecteur, le remède à ce « mal » réside uniquement dans un bon traitement salarial. Mais, souligne-t-il, l'État haïtien n'a pas les moyens de l'assurer. En définitive, cet échec ne remet nullement en cause l'action formative en elle-même. Il est fonction du manque de pertinence du programme de réforme qui néglige l'élément salarial, qui est l'un des principaux paramètres du processus d'institutionnalisation. Cette observation reste valable pour les autres branches de la fonction publique haïtienne.

Le problème de manque de pertinence se manifeste également par l'absence de projet en matière de Technologies d'Information et de Communication (TIC). Or celles-ci constituent une ressource essentielle dans la perspective de la construction d'un espace public politique destiné au développement du dialogue national qui constitue le pivot du mandat de la MINUSTAH (Chapitre II, Résolution 1542).

#### **4) Les TIC agents auxiliaires de stabilisation d'Haïti dans un contexte d'intégration régionale<sup>12</sup>**

Pour Gloria Bigot-Legros, les TIC constituent un instrument important de stabilisation. Celle-ci dépend avant tout de la réalisation d'un consensus général autour des modes de production et de distribution, des modalités d'une coexistence égale et pacifique, de la gestion des biens communs. « La situation qui sévit en Haïti pose un problème global (au niveau national sur le plan politique, sécuritaire, économique, social, psychologique, culturel) qui exige une solution du même ordre dans le respect de certaines conditions. Et dans la mesure où tout changement suppose un large consensus social en sa faveur, c'est à la construction de ce consensus pour le changement que devraient s'atteler les Technologies de l'information et de la communication ».

Bigot-Legros montre comment les médias contribuent progressivement à la construction d'un espace public politique. Cet espace coïncide avec les débats portant sur les grands enjeux d'Haïti, notamment : l'expansion de l'insécurité et la perte de maîtrise du territoire. Elle regrette que, dans son rapport du 13-16 avril 2005, le Secrétaire général des Nations Unies les désigne comme des forces de déstabilisation, au même titre que les partisans de l'ex-président Jean Bertrand Aristide. Ils sont accusés d'amplifier à des fins partisans le phénomène d'insécurité qui se réduirait à quelques « incidents localisés, en général mineurs ».

Les observations sont, d'après elle, justes quant à la réalité du phénomène d'insécurité qui est effectivement circonscrit à quelques points de la région métropolitaine. Mais elle relève un malentendu dommageable dans ces observations. Les médias ne font que mettre le doigt sur un phénomène plus large : l'effondrement de tous les mécanismes de régulation, tant étatiques que sociaux. L'anomie générale qui en découle entraîne l'accroissement du risque d'assassinat, kidnapping, racket, et autres formes de violence, touchant toutes les couches de la population. Des zones entières de la région métropolitaine restent hors du contrôle de l'État. Tout cela engage directement la responsabilité de la MINUSTAH qui est censée être investie de la mission de contribuer au rétablissement de « l'autorité de l'État sur toute l'étendue du territoire haïtien » (Résolution 1542). À cela s'ajoute l'absence de prise en charge des « expulsés d'un côté et des

---

<sup>12</sup> Gloria Bigot-Legros, Maître de Conférences, Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication, Université Rennes2 Haute Bretagne, France.

enfants des rues de l'autre, manipulés par des hommes et des partis recherchant une prépondérance politique ». Or « dans un pays où il ne peut exister d'autres solidarités que familiales, ces jeunes déracinés sont comme des étrangers avec des habitudes, des aspirations qui les éloignent de la société haïtienne ». En effet, ils outrepassent souvent la frontière entre la vie et la mort, entre le bien et le mal, entre la propriété et la prise de possession par la force. Au-delà du problème d'insécurité physique, c'est la possibilité même de vivre ensemble qui est au cœur des préoccupations sociales dont les médias constituent la caisse de résonance.

Pour elle, la communauté internationale a intérêt à aider à la restructuration de ces médias qui apparaissent comme d'incontournables agents auxiliaires de stabilisation d'Haïti bien que souffrant de plusieurs handicaps majeurs : éclatement, couverture insuffisante, manque de professionnalisation. S'agissant de l'éclatement et de la couverture insuffisante, l'auteur note l'existence d'une multitude de radios et de chaînes de télévision. En ce qui concerne les radios, la couverture est circonscrite généralement aux grands centres urbains. La grande majorité de la population vivant dans des endroits reculés se trouve quasiment en dehors de leur champ. L'offre de programme reste pauvre et non varié. Il en est de même pour le secteur télévisuel où prédominent des « productions importées ou piratées ». Et elle se demande « jusqu'à quel point, cette pratique accentue la différenciation sociale, empêche la formation d'une véritable opinion publique nationale éclairée ? »

Quant à la presse écrite, le problème d'accès général se pose avec acuité. Utilisant exclusivement la langue française, elle exclut d'emblée la grande majorité de la population qui est uniquement créolophone. De plus, le sous-développement du secteur de distribution limite d'autant sa diffusion, y compris auprès du public lettré restreint des villes.

Le manque de professionnalisation renvoie aux fonctions premières assignées aux médias par les propriétaires qui sont en général soit des entrepreneurs privés, soit des communautés confessionnelles ou locales. Pour les premiers, les médias ne sont qu'une source d'enrichissement personnel, pour les seconds un instrument de mobilisation communautaire. Les exigences déontologiques liées à la qualité et à la véracité de l'information deviennent secondaires. Ces fonctions particulières rendent impossible l'émergence d'un journalisme citoyen, responsable et compétent, capable d'aborder avec rigueur les grands dossiers relatifs à la chose publique. Cette situation explique l'absence de personnalités journalistiques crédibles pouvant « s'imposer comme des interlocuteurs fiables pour le renforcement des institutions démocratiques ».

Dans cette perspective, elle attire l'attention des acteurs de la stabilisation d'Haïti sur la nécessité de faire de la restructuration de cette composante fondamentale de l'espace public politique et culturel en Haïti une priorité. Elle voit dans le lancement d'*une radio de coopération Canada-Haïti* un instrument non seulement d'amélioration de la visibilité des deux pays, de publicisation de leurs actions et de leur positionnement dans l'espace caribéen, mais aussi de constitution d'un CENTRE pouvant donner le ton à ce monde de TIC haïtien en proie à l'anomie comme le reste de la société haïtienne.

L'analyse de Bigot-Legros se présente comme l'effort d'élaboration d'une théorie causale de l'anomie sociale et des moyens de les surmonter (la communication). Elle postule que « les TIC peuvent jouer un rôle dans » le processus « de renforcement et de développement tel que prônée par les Nations unies ». C'est une rupture avec la tradition de pensée concernant Haïti qui aboutit à une impasse épistémologique qu'analyse Célius.



### III.- RECHERCHE-ACTION

#### 1) D'une impasse épistémologique<sup>13</sup>

Dès sa création en 1804, Haïti se trouve confrontée à une question centrale, celle de sa viabilité économique, politique, sociale et culturelle. Selon Carlo Célius, cette question est au centre d'une « bonne partie de la recherche sur Haïti, au moins depuis les dernières décennies du XIXe siècle ». Au-delà de la diversité de leur filiation disciplinaire, les nombreux travaux concluent à l'existence d'un certain nombre de blocages insurmontables. Il montre comment certains auteurs comme Léon Audain, en 1908, et André Corten, plus récemment, rapportent ces blocages absolus à une sorte de « mal haïtien ». Ce pessimisme général trouve son expression ultime dans la formule lapidaire de Jared Diamond selon laquelle « tout laisse croire qu'il n'y a aucun avenir pour Haïti » (cité par Célius)<sup>14</sup>. L'auteur y voit davantage l'expression d'une « impasse épistémologique », que comme une vérité sur le fait social haïtien. Ce discours défaitiste se structure autour de cinq postulats fondamentaux : a) la prégnance du Passé ; b) le mauvais départ d'Haïti en 1804 ; c) la coexistence de deux nations irréconciliables au sein de l'Etat haïtien, l'élite descendant des Créoles et la masse paysanne des Bossales<sup>15</sup> ; (d) l'existence d'une crise ininterrompue ; e) le caractère malfaisant et oppresseur de l'État haïtien.

Le postulat de la prégnance du Passé présuppose la reproduction de l'esclavagisme<sup>16</sup> au travers des comportements individuels et collectifs en Haïti. La démarche des auteurs se borne dès lors à en découvrir les différents modes d'expression<sup>17</sup>. Célius évoque le dernier avatar de ce postulat. Un glissement s'opère de l'esclavagisme vers les traditions ancestrales à dominantes africaines tenues pour archaïques. Pour Johanne Tremblay, le salut d'Haïti est fonction de sa capacité à s'affranchir de ce « passé vécu »<sup>18</sup>.

Le postulat du mauvais départ d'Haïti conduit à tenir l'année de l'indépendance nationale, 1804, pour « le point zéro » de l'histoire d'Haïti. On fait ainsi table rase des événements antérieurs ayant des incidences sur la configuration sociopolitique et économique émergente. Pour Célius, ce choix répond à une nécessité méthodologique présupposant la liberté absolue des membres de la nouvelle oligarchie militaro-civile. Ces derniers auraient sciemment opté en faveur de l'instauration à leur profit d'un système néo-colonialiste défendu par un Etat qui

---

13 Carlo A. Célius, Chercheur associé au Centre interuniversitaire d'études sur les lettres, les arts et les traditions, Université Laval, Québec

14 Jared Diamond, *Effondrement. Comment les sociétés décident de leur disparition ou de leur survie*, Paris, Gallimard, 2006, p. 397.

15 Le terme créole est utilisé pour désigner les individus nés dans la colonie : « Gens de couleurs » (mulâtres, quarterons, etc.), Nègres libres ; et Bossale, les esclaves importés d'Afrique libérés au moment de la Révolution.

16 Gérard Barthélemy, « Aux origines d'Haïti : Africains et paysans », in Marcel Dorigny (dir.), *Haïti : première république noire*, Société française d'histoire d'outre-mer, 2003, pp. 103-120.

17 Leslie J. R. Péan, *Economie politique de la Corruption (1791-1870)*, Port-au-Prince, Éd. Mémoire, 2000; David Nicholls, *From Dessalines to Duvalier, Race, Color and National Independence in Haiti (1979)*, Cambridge University Press, Macmillan, 1996; Lundahl, Mats, « History as an Obstacle to Change: The Case of Haiti », *Journal of Interamerican Studies and World Affairs*, Vol. 31, No.1 / 2, 1989, pp. 1-21; Robert I. Rotberg, « Haiti's Past Mortgages Its Future », *Foreign Affairs*, Vol. 67, N° 1, 1988, 93-109; Laënnec Hurbon, *Comprendre Haïti : Essai sur l'État, la nation et la culture*, Paris, Karthala, 1987.

18 Johanne Tremblay, *Mères, pouvoir et santé en Haïti*, Paris, Karthala, 1995 ; voir aussi Claude Souffrant, *Une culture de la faim*, Université de Poitiers, [http://elvir.univ-poitiers.fr/telecharger.php3?id\\_article=625](http://elvir.univ-poitiers.fr/telecharger.php3?id_article=625).

devient leur affaire privée. Les travaux de Michel-Rolph Trouillot<sup>19</sup> illustrent assez ce type d'approche.

Le postulat de la coexistence de deux nations irréconciliables en Haïti repose sur la prémisse de la culture en tant qu'élément constituant de l'identité personnelle et sociale des individus. Lieu de rencontre d'une élite occidentalisée et d'une masse tournée vers l'Afrique, la société haïtienne serait le théâtre de tous les déchirements, de tous les conflits : les cultures occidentale et africaine s'y affrontent et s'y opposent. L'absurdité de cette approche est d'exclure toute forme de dialogues, d'interpénétration voire de transformation des deux dans une culture originale. Les tensions et les contradictions sont donc tenues pour insurmontables. Le processus politique de formation de la volonté de vivre ensemble de façon pacifique et égale est inenvisageable. C'est ce cadre théorique que mobilisent des auteurs, comme Jean Casimir<sup>20</sup>, Joseph Augustin<sup>21</sup> et Gérard Barthélemy pour traiter le « problème haïtien ».

Le postulat de l'existence d'une crise ininterrompue repose sur deux prémisses douteuses. La première est l'inadaptabilité du système haïtien à son environnement compte tenu du mal qui l'affecte : une crise identitaire. L'« homme haïtien »<sup>22</sup> est supposé être dans la situation d'aliéné, de déraciné écartelé entre deux mondes et deux cultures antagoniques, que Herskovits décrit comme une sorte d'« ambivalence socialisée »<sup>23</sup>. La deuxième prémisse sous-tend que la crise identitaire traduit une « désobjectivation » provoquée par le colonialisme, le dominé se trouvant dépossédé de lui-même, en rupture avec soi-même<sup>24</sup>. La démocratisation, la réconciliation des individus avec eux-mêmes et avec la société s'avèrent impossibles<sup>25</sup>.

S'agissant du postulat du caractère malfaisant et oppresseur de l'État haïtien, Célius observe la prédominance d'une conception purement formaliste. L'État et la société sont conçus comme extérieurs l'un à l'autre. Dans le cas haïtien, leur rapport est établi par la violence brutale, compte tenu de l'inefficience du Droit. Ce caractère mauvais est inféré à partir du fait que cet État ignore les droits fondamentaux des citoyens quant au maintien de leurs intérêts privés et à l'entière sécurité dans la jouissance des produits de leurs activités économiques. A ce propos, il montre comment les auteurs recourent à une série d'attributs accolés à la notion État : « État autoritaire, prédateur, État-butin<sup>26</sup>... ». Finalement l'État est tenu pour consubstantiel du « mal haïtien ».

C'est ce postulat de l'État malfaisant et oppresseur qui inspire le mouvement social des années 1980-90. « Changer l'État » est précisément l'un de ses « principaux slogans ». Le Droit

19 Michel-Rolph Trouillot, *Les Racines historiques de l'État duvaliérien*, Port-au-Prince, Éditions Deschamps, Haïti, 1986, p. 65.

20 Jean Casimir, *La culture des opprimés [1981]*, traduction française, Delmas, Lakay, 2001 ; *Ayiti Toma/Haïti chérie*, Delmas, Lakay, 2001 ; *La Caraïbe une et divisible*, Port-au-Prince, Henri Deschamps, 1991.

21 Joseph Augustin, *Profil culturel de l'Haïtien*, 1, Montréal, Centre Interculturel Monchanin, collection « Profils culturels », 1983.

22 Kléber Georges Jacob, *Contribution à l'étude de l'homme haïtien*, Port-au-Prince, Imprimerie de l'État, 1946. Cité par Maximilien Laroche, *Portrait de l'Haïtien*, 1968, p. 57.

23 Melville J. Herskovits, *Life in a Haitian Valley*, New York, London, A.A. Knopf, 1937.

24 Frantz Fanon, *Peau noire, masques blancs*, Paris, Seuil, 1952 ; Albert Memmi, *Portrait du colonisé, portrait du colonisateur* (première édition 1956), Paris, Gallimard, col. Poche, 2002.

25 Gérard-Pierre Charles, *Haïti: La crisis ininterrumpida 1930-1975*, Casa de las Americas, 1978 ; Frédéric-Gérald Chéry, *Société, économie et politique en Haïti. La crise permanente*, Port-au-Prince, 2005 ;

26 François Houtart et Anselme Rémy, *Haïti et la mondialisation de la culture. Études des mentalités et des religions face aux réalités économiques, sociales et politiques*, Paris, L'Harmattan, 2000, p. 138.

est considéré comme un puissant vecteur pour l'avènement d'un *État Nouveau*. Ce formalisme dogmatique occulte les effets du jeu des forces sociales aboutissant à l'inféodation de l'État haïtien aux intérêts les plus puissants qui ne supportent pas le contrôle juridique. Il élude également la question de l'atomisation de la société, couplée avec la méfiance voire hostilité réciproque, entravant la mobilisation à long terme en faveur de cet État. Les objectifs personnels prennent souvent le pas sur les objectifs collectifs. L'occultation de ces phénomènes réels rend inexplicables les échecs répétés des diverses tentatives pour imposer la reconnaissance du principe légal.

Le point fort de ces travaux mobilisant les postulats évoqués est la mise en évidence des dissensions, contradictions et d'hostilités qui entravent, depuis l'indépendance et même dès l'ère louverture (1798-1802), l'élaboration et la mobilisation autour d'un projet de société commun. Si ce n'est pas la prédominance de la méfiance réciproque, c'est la disparition des normes civiques et morales au profit d'un individualisme débridé renforcé par la raréfaction des ressources ; si ce n'est pas cet effondrement de l'ordre normatif formel et informel, c'est le détachement individuel par rapport aux problèmes collectifs (l'anthropologue haïtien, le Dr. Jean Price Mars, parle de « *piratisme moral* » à propos de cette attitude prédominante chez l'élite<sup>27</sup>) ; et si ce n'est pas le « *piratisme moral* », c'est le pessimisme quant à l'avenir collectif de la société ; ainsi de suite. Autrement dit, on peut mettre à l'actif de ces travaux le fait d'avoir identifié les principaux facteurs psychosociologiques constituant le blocage au changement.

Leur faiblesse réside dans leurs prémisses qui relient ces facteurs à une cause immatérielle : l'univers mental de « l'homme haïtien » tel que façonné par les trajectoires individuelles et collectives. Ce dernier serait ainsi prédisposé à des comportements anticiviques, antirépublicains, et immoraux. En conclusion, l'*effondrement* du système haïtien paraît d'autant plus inéluctable qu'il s'avère impossible d'agir sur ces trajectoires fatales. Le sort du pays est scellé à tout jamais.

Selon Célius, ce *discours défaitiste* dominant est davantage fonction d' « une impasse épistémologique » et théorique, que du caractère insurmontable des défis réels. Ainsi, il insiste sur l'importance « de s'interroger et d'interroger l'appareil conceptuel mobilisé » pour appréhender ces défis. Il en appelle « à un effort de reconceptualisation ». Cet effort de « reconceptualisation » présuppose un examen minutieux de l'action engagée pour assurer justement l'avenir du système haïtien. C'est dans ce contexte que l'étude des perspectives canadiennes en Haïti prend tout son sens.

## 2) La Coopération Canada-Haïti, un projet de recherche-action<sup>28</sup>

Dans la perspective du renouvellement de l'appareillage conceptuel pour analyser les défis haïtiens, l'étude de la coopération canadienne en Haïti ayant pour objet le développement durable est très féconde. Le Document intitulé *Approche stratégique*<sup>29</sup> de l'ACDI daté de janvier 2004, incorpore une théorie causale de ces défis et des moyens pour les surmonter. Une relation de cause à effet y est établie entre l'existence d'un déséquilibre social persistant<sup>30</sup> et le maintien

27 Jean Price Mars *La Vocation de l'Élite*, Port-au-Prince, Presses Nationales d'Haïti, 2001 (1ère éd. 1919), p. 34.

28 Louis Naud Pierre, Chaire de recherche du Canada en politiques étrangère et de défenses canadiennes, UQAM.

29 ACDI, *Approche stratégique. Consultations sur la nouvelle approche corporative stratégique pour Haïti*, Rapport de synthèse, 2004, <http://www.acdi-cida.gc.ca/CIDAWEB/acdicida.nsf/Fr/NIC-223124433-NTE>.

30 Ce déséquilibre fait déjà l'objet d'une abondante littérature qui insiste sur les conséquences de la structure bipolaire de la société haïtienne. Voir notamment : Jacques Roumain, *Analyse schématique*, Port-au-Prince, Comité Central du Parti Communiste Haïtien, 1934 ; Jacques Stephen Alexis, « Contribution à la Table-Ronde sur le folklore et le nationalisme », *Optique*,

d'états défavorables au développement durable<sup>31</sup>. Il en découle la nécessité d'un changement qui doit être planifié, grâce à l'activation de certains paramètres de rééquilibrage des rapports sociaux préexistants. Ces paramètres sont de deux ordres, exogène et endogène :

- Les paramètres exogènes sont en rapport avec la politique de livraison de l'aide, qui se réfère à un double critère :
  - Le premier critère est axé sur le primat de l'intérêt d'Haïti. « Les partenaires canadiens doivent se poser certaines questions et ne pas bloquer les perspectives : Qu'est-ce qui est le plus pertinent, le plus efficace pour Haïti? En se centrant sur Haïti, plutôt que sur le Canada, n'avons-nous pas plus de chances d'obtenir des résultats? »
  - Le second critère concerne la temporalité de l'intervention, qui est la longue durée. Cette intervention est structurée autour d'« une planification à long terme misant sur la sauvegarde des acquis et les acteurs de changement ».
- Les paramètres endogènes concernent les interactions sociales (le jeu des forces sociales, l'autonomie des acteurs, leurs atouts, leurs intérêts, etc.) et leur configuration interne (cohésion, capacité de mobilisation collective, mécanismes de régulation ou d'ajustements réciproques, etc.).

Les paramètres exogènes (l'aide internationale et acteurs transnationaux) sont conçus de façon à exercer une influence sur les paramètres endogènes qui doivent contribuer à l'avènement du changement souhaité. L'articulation de ces deux paramètres doit produire une dynamique de nature à catalyser le mouvement social en faveur du développement durable.

Le type de régulation préconisé repose sur le postulat du rôle constitutif de l'influence d'*acteur endogène* qui « a une vision ». Ce postulat implique la reconnaissance de la responsabilité décisive de l'individu dans l'évolution et les modifications de ses cadres de vie : « Le moteur de changement est lié à l'individu... ». Dans cette perspective, l'aide est utilisée comme ressource au service de ce type d'acteurs considérés comme les « moteurs de changement en Haïti ». Cette stratégie entend résoudre le problème de la concentration des différents types de capital, économique, social et culturel entre les mains d'une même catégorie de personnes qui militent en faveur du statu quo dans ce pays depuis plus de 200 ans : « Le partenaire idéal en

---

juin 1956, pp. 25-34 ; René Depestre, « Une nouvelle identité pour Haïti », *Tricontinental* (La Havane), n° 13, 1969 ; *Bonjour et adieu à la Négritude*, Paris, Robert Laffont, 1980 ; Micheline Labelle, *Idéologie de couleurs et de classes sociales en Haïti*, Presses de l'Université de Montréal, 1978, 393 p. ; André-Marcel d'Ans, *Haïti, paysage et Société*, Paris, Karthala, 1987 ; Etzer Charles, *Le pouvoir politique en Haïti, de 1957 à nos jours*, Paris, Karthala, 1994, pp. 404-405 ; Roger Gaillard, *La République exterminatrice. Le cacocisme bourgeois contre Salnave, 1867-1870*, Port-au-Prince, Fondations Roger Gaillard, 2003 ; Kern Delince, *L'insuffisance du développement en Haïti. Blocages et solutions*, Plantation (Floride, USA), Pegasus books, 2000, p. 261.

Ces auteurs montrent comment la possibilité d'instrumentaliser à leur profit l'État favorise chez les membres du groupe dominant le développement d'un esprit de confrontation. Dès l'indépendance, ils cherchent obstinément à contenir et à réprimer les demandes des masses populaires et paysannes, au lieu de mettre en place les mécanismes de leur expression et de leur traitement. Le refus du compromis explique leurs préférences à l'égard de la violence et de la force brute qu'ils maîtrisent, et ceci au détriment des règles institutionnelles régissant l'activité économique, politique et socioculturelle.

Mais, ce schéma d'analyse souffre d'un manque de pertinence compte tenu du fait qu'il occulte un phénomène lourd de conséquence. Le déficit de cohésion interne de la catégorie que les auteurs désignent par le vocable de classe dominante ou d'oligarchie. La prédominance des stratégies individualistes rend impossible l'établissement d'un consensus pour exercer une domination uniforme. Il en découle un climat de troubles politiques permanent alimenté par les luttes intestines entre les membres de ce groupe dominant d'un côté, les rébellions chroniques des masses de l'autre.

31 Louis Naud Pierre, « La société haïtienne et le problème du changement politique : permanences et mutations », in Giulia Bonacci, Dimitri Bechacq, Pascale Berloquin-Chassany, Nicolas Rey (dir.), *La Révolution haïtienne au-delà de ses frontières*, Paris, Karthala, 2006, pp. 213-233.

Haïti n'est pas nécessairement celui qui a de l'argent, mais celui qui a une vision, est capable d'identifier le problème et a une volonté de changement ».

Cette option repose sur l'idée que le renforcement de la capacité d'action collective des acteurs faibles crée les possibilités de compromis dans un contexte où il n'existe pas de normes préétablies sur lesquelles construire l'accord. L'accroissement de cette source de pression apparaît comme un moyen de combler ce que Durkheim appelle le « vide moral » séparant les divers groupes sociaux les uns des autres dans ce pays. Ce « vide moral » a pour corollaire la méfiance réciproque. Une telle méfiance rend encore plus difficile le processus de réalisation d'un consensus autant sur une gestion de la chose publique au bénéfice de tous qu'à un régime de répartition des gains de productivité entre le travail et le profit. On est pour ainsi dire face à des comportements défavorables à la coopération collective. Une situation qui rend le « partenariat difficile » dès lors qu'il s'agit de résoudre les conflits sociopolitiques et économiques multiformes : affrontements violents, attitudes de retrait ou marronnage, etc.

Le concept de partenariat difficile est perçu comme intéressant et novateur en terme d'apprentissage. Un partenariat difficile n'est pas synonyme d'un partenariat impossible. Le partenariat difficile nécessite de trouver des solutions aux situations difficiles, étant entendu que les contraintes et les difficultés ne sont pas insurmontables. Le partenariat difficile signifie une difficulté de coopérer mais aussi une responsabilité partagée<sup>32</sup>.

Tout d'abord, on pose le renforcement des acteurs faibles comme un vecteur d'équilibre social. Ensuite, on conclut qu'un tel équilibre doit conduire les représentants des intérêts antagoniques au dialogue. Cette dynamique devrait entraîner la disparition des systèmes de régulation clientélistes-patrimonialistes et frauduleux préexistants. Faute d'une adhésion spontanée aux normes constitutives de leur rôle, les tenants du pouvoir politique seraient contraints de rompre avec les pratiques anciennes au profit de nouveaux comportements conformes aux exigences de la bonne gouvernance. Des exigences qui sont fondées notamment sur « les notions de <bien commun>, d'imputabilité, de développement intégré et centré sur les besoins de la majorité de la population, notamment rurale ». Il en est de même des tenants du pouvoir économique qui se doivent de sortir de la logique de prédation pure et simple pour entrer dans une logique économique moderne présupposant un certain partage des gains de productivité. Ce partage est implicitement considéré à la fois comme un préalable à la réduction de la pauvreté et comme la clé d'une dynamique économique endogène : la création d'un marché reposant pour une large part sur la demande intérieure de biens de consommation et d'équipements.

Les nouveaux enjeux impliquent donc le réaménagement de l'aide. Désormais, l'octroi de celle-ci est conditionné par de nouveaux critères : la vision sociale portée par l'acteur concerné ; la valeur ajoutée du projet déterminé au processus de changement. La conséquence de l'application de tels critères est l'adoption de la logique de l'*aide déliée*. Cela signifie que les organisations canado-haïtiennes « n'ont plus l'exclusivité de se positionner sur les fonds canadiens ». Ainsi, l'ACDI se réserve ainsi le droit de traiter uniquement avec les organisations répondant scrupuleusement à son cahier des charges, quelle qu'en soit leur nationalité.

Il s'agit là d'un effort pour sortir du flou entourant la livraison de l'aide en faveur d'Haïti depuis 1986. Force est de constater que dans les énoncés des projets concernant Haïti présentés par les organisations intéressées, les concepts de *développement durable*, *renforcement institutionnel*, *gouvernance*, sont le plus souvent utilisés de façon incantatoire sans que soient

---

32 ACDI, *Approche stratégique*, op. cit.

développées de véritables connaissances sur la société haïtienne en pleine mutation, encore moins de stratégies de contextualisation. La nouvelle stratégie devrait contraindre les porteurs de projet à fixer des objectifs réalistes, identifier clairement les résultats livrables à partir d'indicateurs fiables et répartir de façon adéquate les tâches et responsabilités de chacun des participants. Il s'agit de rompre avec la tradition méthodologique mise en œuvre dans les fameux bilans annuels. Cette méthode consiste à faire état uniquement de la quantité de projets impulsés pour les mettre au crédit de son savoir-faire. Ainsi se multiplient des programmes depuis plus de vingt ans crédités de bilans élogieux, alors que la situation d'Haïti s'aggrave.

L'intérêt de cette nouvelle approche est de ne pas réduire le problème de pauvreté ainsi que celui de la mauvaise gouvernance en Haïti à la question liée au manque de moyens humains, techniques, économiques et financiers. Les raisons sont également recherchées dans les phénomènes psychosociologiques plus larges. La mise en place d'un climat de confiance réciproque favorable aux transactions diversifiées et décentralisées apparaît comme le défi le plus important. A cela s'ajoute l'engagement vis-à-vis de la collectivité, garantissant l'acceptation des sacrifices individuels et collectifs indispensables à la mobilisation en faveur du développement.

Des expériences pilotes sont initiées. A titre d'exemple, on peut citer notamment : le programme d'appui au mouvement coopératif haïtien et le programme de développement local à Marmelade (une commune rurale, département de l'Artibonite). Pour l'instant aucune donnée n'est disponible quant à leurs premiers résultats. En tout état de cause, elles constituent un nouveau domaine de recherche. Il serait intéressant de déterminer dans quelle mesure ces programmes contribuent à l'émergence et à l'enracinement d'élites locales qui, dotées d'une expérience éprouvée en matière de gestions modernes, sont en mesure de participer efficacement à la vie de leur commune. Serait également très féconde, l'analyse des moyens mis en œuvre par les « acteurs endogènes » pour actionner les commandes des systèmes complexes : montages de projets et leur traduction dans le langage bureaucratique moderne en vue de demandes de financement ; mobilisations des diverses instances concernées (populations ainsi qu'autorités locales et nationales, bailleurs de fonds internationaux, etc.). Il s'agit de voir comment les intéressés font face à ces contraintes extrêmement lourdes, en s'engageant délibérément dans un processus de changement.

### CONCLUSION GÉNÉRALE

L'apport de ce colloque est triple. Une partie des contributions insiste sur les enjeux de la coopération Canada-Haïti, qui ne sont pas réductibles aux intérêts géostratégiques du moment, encore moins à ceux des diverses parties prenantes (publiques et privées). D'autres démontrent les limites des stratégies consistant à fournir les solutions de stabilisation du système haïtien clé en main (diagnostics, méthodes d'intervention, ressources humaines, matérielles et financières, c'est-à-dire les diverses missions et les ONG transnationales, etc.). Ces solutions sont condamnées à l'échec, car elles font fi du débat public national libre nécessaire à l'établissement des compromis viables autour des sacrifices individuels et collectifs qu'implique le vivre ensemble dans la paix. Enfin, la recherche est présentée comme préalable à toute intervention efficace dans cette société dont les principaux mécanismes traditionnels de régulation (réseaux de parents, de voisins, d'amis, de clientélisme, de parrainage, etc.) atteignent leur limite. L'intérêt de la nouvelle stratégie canadienne est de viser l'instauration des conditions d'un dialogue entre les acteurs sociaux, qui doivent négocier leur coexistence.

## ANNEXE.- PROGRAMME

Mot de bienvenue : 9h00 – Stéphane Roussel, Titulaire Chaire PEDC, UQAM

**Séance 1 :** **Un nouveau régime de partenariat égal entre le Canada et Haïti ?**  
(9h15-10h45) Président de Séance : Jean Goulet, Professeur associé, Département d'études urbaines et touristiques, UQAM

*La coopération régionale et internationale dans la Grande Caraïbe : Enjeux et nouveaux défis*  
Éric DUBESSET, Centre d'Analyse Politique Comparée, de Géopolitique et de Relations internationales (CAPCGRI), Chargé de la Coopération avec l'Amérique latine et la région des Caraïbes, Université Montesquieu Bordeaux IV, France

*Le Canada et la diversification de ses partenaires dans les Amériques : les enjeux de la coopération avec Haïti*  
Pierre Cyril PAHLAVI, Deputy Chair, Department of Military Planning and Operations, Canadian Forces College, Toronto

*La présence haïtienne au Québec*  
Lyonel ICART, Université Laval, Québec

**Séance 2 :** **L'institutionnalisation et le recentrage des relations entre les deux pays**  
(11h00-12h00) Président de Séance : Stéphane Roussel, Titulaire de la Chaire PEDC

*Le rôle du Canada en Haïti*  
Karl GAGNÉ, Directeur-adjoint  
Direction d'Haïti, Affaires étrangères et Commerce international Canada

*La participation canadienne à la MINUSTAH : poursuite ou rupture du traditionnel maintien de la paix*  
Jean-François LÉVESQUE, Chercheur associé à la Chaire de recherche du Canada en politiques étrangère et de défense canadiennes, Université du Québec à Montréal

**Séance 3 :** **La stratégie de mise à profit des leçons apprises sur le terrain ?**  
(13h15-14h45) Président de Séance : Paul-Martel Roy, Professeur associé, Département des Sciences économiques, UQAM

*Le renforcement institutionnel pour la gestion de l'environnement en Haïti : éléments d'orientation pour la coopération Canada-Haïti*

Yves Jamont Junior DUPLAN, Docteur ès sciences économiques et sociales, Consultant, Programme des Nations unies pour le développement, PNUD, Haïti

*Étude comparée de la coopération canadienne et de la coopération française en éducation en Haïti*

Jean SAINT-VIL, Géographe, spécialiste en développement urbain et municipal, professeur à l'Université d'État d'Haïti et à l'Université Quisqueya, Haïti

*Les TIC agents auxiliaires de stabilisation d'Haïti dans un contexte d'intégration régionale*

Gloria BIGOT-LEGROS, Maître de Conférences, Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication, Université Rennes2 Haute Bretagne, France

*Défis et enjeux de la réforme policière en Haïti*

Claude Levac, Directeur, Direction des relations internationales et du protocole, Sûreté du Québec

**Pause : 14h45-15h00**

**Séance 4 : Recherche-action**

(15h00-16h00) Président de Séance : Daniel Holly, Professeur, Département de science politique, UQAM

*D'une impasse épistémologique*

Carlo A. CÉLIUS, Chercheur associé au Centre interuniversitaire d'études sur les lettres, les arts et les traditions, Université Laval, Québec

*Coopération Canada-Haïti, un projet de recherche-action*

Louis Naud PIERRE, Chercheur à la Chaire de recherche du Canada en politiques étrangère et de défenses canadiennes, Université du Québec à Montréal

**Séance de questions générales : 16h00-16h30**

**Mot de clôture : 16h30 – Louis Naud Pierre, Chaire PEDC, UQAM**